



Commune de Rochesson

Projet de réfection de l'ouvrage d'art du Pont des Truches - Rochesson (88)

DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE SIMPLIFIÉ – phase d'estivage Chiroptères et Oiseaux



Pont des Truches franchissant le Bouchot à Rochesson – vue de l'amont – juin 2023 – source : l'AdT.

Numéro interne : 4570

Bon pour accord le 04/05/2023 sur devis



Pont des Truches – Rochesson (88) – Diagnostic écologique simplifié

Sommaire

I)	Conf	texte	4
11)	Éle	éments factuels de la visite	5
III)	En	njeux environnementaux – approche bibliographique	5
IV)	Сс	ompte rendu photographique commenté de la visite de diagnostic	
sim	nplifié	É Chiroptères – Oiseaux de l'ouvrage du pont des Truches sur le Bou	chot
– R	oche.	sson (88)	7
V)	Sy	nthèse	12
\	/.1)	État des prospections et suite à donner le cas échant	12
\	/.2)	Préconisations pour les travaux	12

I) Contexte

Dans le cadre de son programme de réfection des ouvrages d'art, la Commune de Rochesson mène des études préalables en vue de travaux. **Le pont des Truches à Rochesson** est à structure métallique dotée de voûtains en briques. Il est dépourvu de pile.

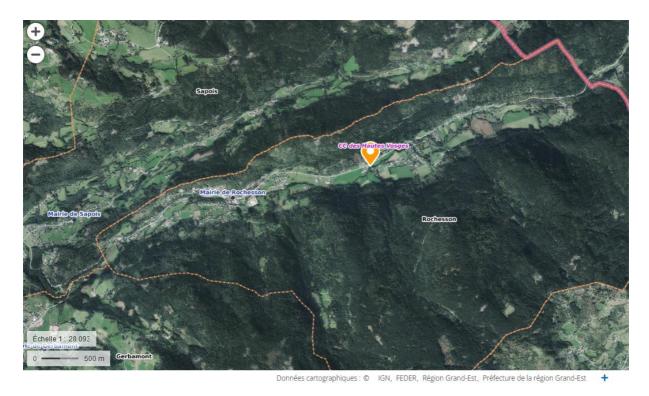
Pour veiller au respect de la réglementation sur la faune, la Commune et l'Agence Technique Départementale des Vosges ont demandé un diagnostic simplifié Chiroptères - Oiseaux à l'AdT afin d'identifier les éventuels enjeux. En effet, la détection d'éléments protégés nécessite un rapprochement avec les services de la DREAL pour faire valider une séquence Eviter-Réduire-Compenser et faire valider le cas échéant le principe de l'élaboration d'un dossier de dérogation (qui en passe en Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel voire en Conseil national de protection de la nature avant production d'un arrêté).

Le diagnostic simplifié a été réalisé le jeudi 15 juin 2023 par voie pédestre.

Dates	Thématiques	Enjeux	Conditions de visite
15 juin 2023	Chiroptères - Oiseaux	Oiseaux	+28°C, ciel partiellement couvert 5/8, et vent Beaufort 0-1

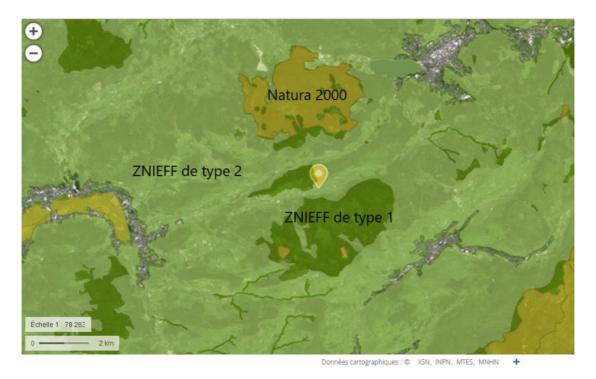
II) Éléments factuels de la visite

Carte générale de localisation du site d'étude dans Rochesson (source : Géoportail)



III) Enjeux environnementaux – approche bibliographique

Le site d'étude est compris dans un périmètre de portée à connaissance (ZNIEFF ou ZICO).



Le site matérialisé par une balise orange est situé dans :

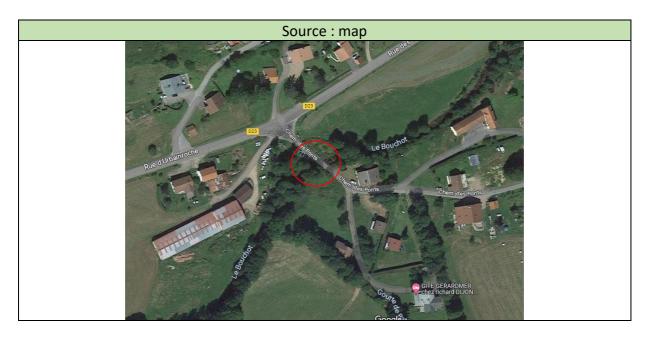
- Une ZNIEFF de type 2 n°410010387 « Massif Vosgien » (135 181 ha);

Le site matérialisé par un point orange est situé à :

- 170 mètres de la ZNIEFF de type 1 n°410030477 « Roche des Ducs à Sapois et Rochesson » (155 ha);
- 300 mètres de la ZNIEFF de type 1 n°410030498 « Forêt domaniale de Noire Goutte à Rochesson » (1 109 ha) ;
- 430 mètres du site Natura 2000 de type ZPS FR4112003 « Massif Vosgien » (26 387 ha);
- 1,8 km de la ZNIEFF de type 1 n°410030440 « Forêt domaniale de Gérardmer » (1 157 ha);
- 2,5 km de la ZNIEFF de type 1 n°410002163 « Tourbière du col de Sapois à Gérardmer » (2 ha) ;
- 3,4 km de la ZNIEFF de type 1 n°410008780 « Pâturages du Saut de la Bourique à Gérardmer » (2 ha) ;
- 3,5 km de la ZNIEFF de type 1 n°410030358 « Ruisseau de Basse-sur-le-Rupt » (79 ha);
- 3,7 km de la ZNIEFF de type 1 n°410002170 « Tourbière de Longegoutte à Sapois » (9 ha);
- 3,8 km de la ZNIEFF de type 1 n°410002158 « Tourbière du Haut de Merelle à Gérardmer » (3 ha) ;
- 4,7 km de la ZNIEFF de type 1 n°410030486 « Ruisseaux des Hauts-Rupts et des Bas-Rupts à Gérardmer » (51 ha) ;
- 4,8 km de la ZNIEFF de type 1 n° 410008727 « Tourbières et prés hygrophiles « Les Pergies » à Gérardmer (1 ha) ;
- 5 km de la ZNIEFF de type 1 n°410030361 « Rupt de Bamont à Saulxures-sur-Moselotte » (60 ha).

 IV) Compte rendu photographique commenté de la visite de diagnostic simplifié Chiroptères – Oiseaux de l'ouvrage du pont des Truches sur le Bouchot – Rochesson (88)

Vue aérienne de l'ouvrage étudié



Structure supérieure

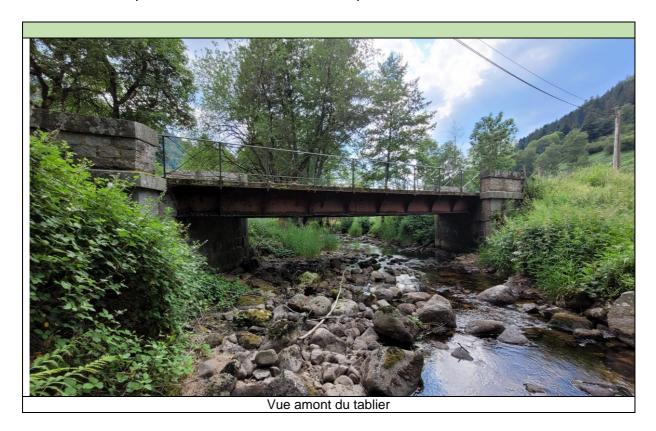
Structure en maçonnerie et garde-corps métallique.



Rien à signaler. Pas d'anciens nids. Défavorable aux Chiroptères.

Tablier

Poutrelle métallique soutenant des voutains en briques.





Poutrelles métalliques soutenant les voutains en briques



Ancien nid de Bergeronnette des ruisseaux au niveau dl'une poutrelle en métal proche de la culée sud



Poutrelles métalliques soutenant les voutains en brique



Ancien nid de Troglodyte mignon partiellement délité situé au centre du tablier à l'intersection de poutrelles métalliques



Nid de Bergeronnette des ruisseaux à l'intersection de la culée nord et d'une poutrelle métallique



Excavations créées par la destructuration des voutains en briques (non favorables aux chiroptères)





Excavations créées par la destructuration des voutains en briques (non favorables aux chiroptères)



Des nids de **Bergeronnette des ruisseaux**, au nombre de deux, ont pu être observés sur les poutrelles métalliques du tablier. Il s'agit d'un ancien nid et d'un nid récent sans doute utilisé dans l'année. Un couple de Bergeronnette des ruisseaux a été observé à proximité directe de l'ouvrage d'art.

De plus un ancien nid de **Troglodyte mignon**, partiellement délité, a été observé au centre du tablier à l'intersection de plusieurs poutrelles métalliques.

Enfin, des excavations au niveau des voutains en brique sont apparues à la suite de la déstructuration de ces derniers. Cependant ces excavations ne sont pas ou sont très peu favorables aux Chiroptères. Aucun indice de présence de Chiroptères dans ces excavations ou sur les poutrelles situées sous ces excavations n'a été observé.

Dans les drains, obstrués, aucun individu ni trace de Chiroptères, ni de nids d'oiseaux.

L'un ou l'autre individu erratiques de chauves-souris - de passage sur le ruisseau - ne sont cependant pas à exclure avec l'utilisation de l'ouvrage comme reposoir temporaire (comme sur une façade maison ou un muret). De même que pour les oiseaux, des individus peuvent être amenés à traverser l'ouvrage et à s'y accrocher ponctuellement. Cette utilisation, considérée à elle seule, n'est cependant pas constitutive d'un habitat protégé d'espèce qui tomberait sous le coup de la réglementation.

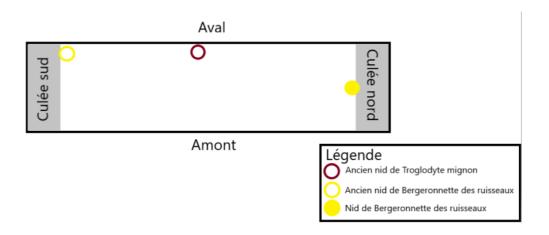


Figure 1 : Schéma du pont et localisation des nids ("vue aérienne") situés sur les poutrelles en dessous du tablier

Culées en maçonnerie



Rien n'est à signaler. Les maçonneries sont défavorables aux oiseaux et aux Chiroptères.

V) Synthèse

Chiroptérofaune : aucune trace de Chiroptères (suint, guano ou individu) n'a été observée. L'ouvrage est défavorable aux chauves-souris hormis les excavations créées par la déstructuration des voutains en brique cependant jugées très peu favorables aux Chiroptères.

Avifaune: Deux anciens nids de Bergeronnette des ruisseaux (un nid) et Troglodyte mignon (un nid) ont été observés sous le tablier de l'ouvrage. Un nid récent et en bon état de Bergeronnette des ruisseaux a pu être observé sous l'ouvrage, un couple se trouvait à proximité. Ces espèces sont toutes protégées. Les nids reposent sur des éléments métalliques sous le tablier.

V.1) État des prospections et suite à donner le cas échant

Tableau récapitulatif de l'état des prospections - faune protégée

	Inventaires			
Saisons	Hiver	Printemps	Été	Automne
Site	nr	nr	15/06/2023	nr

Légende : si fait : date nr = non requis

V.2) Préconisations pour les travaux

Au vu des éléments recueillis le 15/06/2023 à Rochesson, nous préconisons :

Option 1 avec mesure d'évitement et création d'habitats de substitution avant nouvelle nidification :

- Si les travaux étaient effectués hors nidification avec restitution (conservation ou création) de supports de nidification (creux et débords) pour l'année de nidification suivante, en concertation en amont avec la DREAL (avec son accord écrit sur la base d'un porter à connaissance), le dossier de dérogation pourrait vraisemblablement être évité.

Option 2 avec mesure de réduction et de compensation (dossier de dérogation requis) :

- Neutralisation des nids supports de nidification entre le 1^{er} septembre et le 28 février ;
- Pose de nichoirs temporaires de substitution à proximité;
- Utilisation dans le futur ouvrage de poutrelles béton avec débords -> supports de substitution de fait pour les espèces d'oiseaux présentes actuellement.

Cette option s'entend avec indisponibilité du support de nids pendant une saison de nidification.

A noter que si des travaux doivent être réalisés sur la **végétation** à proximité de l'ouvrage d'art, il serait nécessaire de réaliser les coupes en dehors de la période de nidification, à savoir du 1^{er} septembre au 28 février.